

# FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

## PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

- Les heures d'ouverture de l'accueil de loisirs : 8h30 - 18h
- Accueil ouvert pendant la 2ème semaine des vacances (Toussaint, Février, Avril), ainsi que pendant les vacances d'été, du 6 au 24 juillet et du 24 au 28 août
- L'ouverture des réservations : 1 mois environ avant les vacances, par mail
- Les jours réservés seront facturés même en cas d'absence de l'enfant, sauf si vous informez la Maison de Quartier au moins 48h avant par téléphone ou mail, ou si vous présentez un certificat du médecin
- Les repas sont fournis aux enfants (prix en fonction du quotient)
- Le règlement se fait au moment de l'inscription, à l'accueil de la Maison de Quartier

## LES OBJECTIFS

- Respecter et s'adapter aux rythmes et aux envies des enfants
- Contribuer à l'apprentissage de l'autonomie au sein du groupe
- Favoriser les relations et échanges entre les enfants, parents et animateurs dans un respect mutuel

## LES MERCREDIS

- Les heures d'ouverture de l'accueil de loisirs : 8h30 - 18h
- Les heures de départ possibles : de 11h45 à 12h15, de 13h15 à 13h30 et de 17h15 à 18h
- Inscription pour le trimestre suivant : avant les périodes de vacances de décembre et d'avril
- Le règlement se fait au moment de l'inscription au trimestre, à l'accueil de la Maison de Quartier
- Le goûter est fourni aux enfants

	- de 800€	800 à 1200€	+ de 1200€
1er trimestre	147€	175€	196€
2ème trimestre	126€	150€	168€
3ème trimestre	105€	125€	140€
1/2 journée	5,25€	6,25€	7€
Journée	10,5€	12,5€	14€
Semaine	52,5€	62,5€	70€
Repas	3,5€	4€	4,5€
Sortie en % de prise en charge de la Maison de Quartier	50%	35%	15%
Exemple :	A la charge des familles :	A la charge des familles :	A la charge des familles :
- Piscine : 3,90€	- Piscine : 1,95€	- Piscine : 2,5€	- Piscine : 3,30€
- Accrobranche : 14€	- Accrobranche : 7€	- Accrobranche : 9,1€	- Accrobranche : 11,90€
- Patinoire : 4,90€	- Patinoire : 2,5€	- Patinoire : 3,2€	- Patinoire : 4,15€

## MAISON DE QUARTIER LA TOUCHE

6 rue du cardinal Paul Gouyon  
35000 RENNES

02 99 54 45 12  
contact@mdqlatouche.com  
www.mdqlatouche.com



Mention «lu et approuvé» :

Signature des parents :



Le soir, si vous récupérez votre enfant en retard, vous serez facturé 3€ le 1/4 d'heure.  
Au bout de 3 retards, nous vous facturerons 10€ supplémentaires

Mise à jour juin 2019

## AUTORISATION PARENTALE ANNÉE SCOLAIRE 2019 - 2020

Je soussigné(e) Mme Mr \_\_\_\_\_, responsable de l'enfant \_\_\_\_\_, autorise monsieur

Kevin BILCARD, directeur de l'accueil de loisirs, à prendre toutes décisions nécessaires, dans l'intérêt de mon enfant, lors des activités enfance, organisées par l'accueil de loisirs de la maison de quartier La Touche, après avoir essayé de me contacter au :

Domicile : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Autre : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

1 Si inscription 2018 - 2019, y a-t-il des changements sur la fiche sanitaire ?

OUI                      NON

2 Votre enfant a-t-il besoin d'un accompagnement médical ? (diabète, hémophilie, asthme, allergie etc.)

OUI                      NON

Si oui, précisez :

3 Votre enfant a-t-il besoin d'un accompagnement spécifique ? (handicap moteur ou autre)

OUI                      NON

Si oui, précisez :

4 J'autorise la maison de quartier La Touche à diffuser des photos de mon enfant pour la présentation des activités :

Sur les grilles du hall d'entrée :                      OUI                      NON

Sur le site [www.mdqlatouche.com](http://www.mdqlatouche.com) :                      OUI                      NON

Sur nos réseaux sociaux :                      OUI                      NON

5 J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison :

OUI                      NON

6 Mon enfant peut être transporté :

En car ou en minibus :                      OUI                      NON

En voiture :                      OUI                      NON

7 Transfert de garde :

Arrivée : le transfert de garde s'effectue à partir du moment où l'enfant a été confié auprès de l'animateur de son groupe.

Départ : le transfert prend effet à l'arrivée des parents dans les salles d'activités.

Accueil informel : Les ados et praé-ados sont sous la responsabilité de l'animateur tant qu'ils participent aux différentes activités. À partir du moment où les jeunes quittent l'animateur, ils ne seront plus sous sa responsabilité.

8 J'autorise mon enfant à utiliser la salle informatique (la charte d'utilisation est disponible auprès de l'animateur multimédia) :                      OUI                      NON

9 Si vous souhaitez être informé des animations et recevoir les programmes d'activités, indiquez ci-dessous votre adresse mail :

10 Profession (d'un des parents) :

11 N° allocataire CAF :

12 J'autorise le secrétariat de la Maison de Quartier La Touche à consulter CAFPRO :

OUI                      NON

13 Régime d'appartenance :

Générale et fonctionnaire :                      Agricole :

Maritime :                      Autres :

14 Règlement d'adhésion :                      Espèces :                      Chèques :                      Chèques vacances :

Mention «lu et approuvé» :                      Signature :